

CONTRAT DE LA BAIE DE FORT-DE-FRANCE

AIRE DU CONTRAT DE BAIE (Baie 70 km² – Bassins versants 345 km² – 240 000 hab)



ENJEUX ET OBJECTIFS

Enjeu	Objectifs du contrat	
A - Hypersédimentation, envasement de la baie et état des récifs coralliens	Objectif A1	Préserver la biodiversité et les fonctionnalités des milieux marins
	Objectif A2	Participer à l'atteinte du bon état écologique des masses d'eau côtières
B – Qualité des eaux littorales au regard des micropolluants	Objectif B1	Atteinte du bon état chimique des masses d'eau côtières et de transition (respect des Normes de Qualité Environnementale de la DCE)
C – Qualité bactériologique des eaux de la baie	Objectif C1	Atteindre 100% des sites de baignade en qualité « excellente » à l'échéance du contrat
	Objectif C2	Améliorer ou maintenir la qualité bactériologique des eaux de la baie
D – Niveau trophique de la baie	Objectif D1	Viser des concentrations en nutriments dans les eaux de la baie de : - 1 µmole/l pour les différentes formes azotées - 0,1 µmole/l pour le phosphore
	Objectif D2	Réduire les flux d'azote et de phosphore déversés dans la baie
E – Qualité écologique et chimique des cours d'eau	Objectif E1	Participer à l'atteinte du bon état écologique des eaux
	Objectif E2	Atteinte du bon état chimique des eaux
	Objectif E3	Pour les eaux brutes et les eaux non destinées à l'AEP : - valeur limite de 2 µg/l par molécule - valeur limite de 5 µg/l pour l'ensemble des molécules Pour l'eau du robinet - valeur limite de 0.1 µg/l par molécule - valeur limite de 0.5 µg/l pour l'ensemble des molécules

PRINCIPES D'ACTION PAR ENJEU

Enjeu	Moyens / Principes d'action	Priorité
A - Hypersédimentation, envasement de la baie et état des récifs coralliens	Améliorer la connaissance et le suivi de l'état de santé des coraux	1
	Améliorer la connaissance et le suivi des phénomènes d'érosion et de transport solide	2
	Améliorer la connaissance sur la dynamique sédimentaire de la baie de Fort-de-France	2
	Améliorer la gestion des eaux pluviales en zones urbaines	1
	Gérer de manière durable les rivières et les ravines	2
	Limiter les phénomènes de ruissellement et d'érosion et les transferts de sédiments (espace rural et agricole)	1
	Préserver les couverts végétaux en zone littorale	1
	Améliorer le curage et la gestion des sédiments marins	1
B – Qualité des eaux littorales au regard des micropolluants	Améliorer la connaissance et le suivi de la contamination des milieux marins par les micropolluants	1
	Améliorer la connaissance sur la dynamique sédimentaire de la baie de Fort-de-France	2
	Améliorer la connaissance sur les sources de micropolluants	1
	Améliorer la gestion des eaux pluviales en zones urbaines	1
	Réduire les rejets issus des activités industrielles, artisanales et portuaires	2
	Réduire les pollutions phytosanitaires agricoles et non agricoles	1
C – Qualité bactériologique des eaux de la baie	Améliorer la connaissance des systèmes d'assainissement	1
	Améliorer la collecte et le transfert des eaux usées	1
	Fiabiliser le fonctionnement des postes de relevage	1
	Contrôler et mettre en conformité l'assainissement autonome	2
	Améliorer le fonctionnement des stations d'épuration	2
	Limiter les pollutions liées aux activités de plaisance	3
D – Niveau trophique de la baie	Améliorer la connaissance des systèmes d'assainissement	1
	Améliorer la collecte et le transfert des eaux usées	1
	Améliorer les performances de l'assainissement autonome	2
	Améliorer le fonctionnement des stations d'épuration	2
E – Qualité écologique et chimique des cours d'eau	Améliorer la connaissance et le suivi de l'état écologique des cours d'eau	2
	Améliorer la gestion des cours d'eau	1
	Assurer la continuité écologique des cours d'eau	1
	Réduire les pollutions liées à l'assainissement domestique	2
	Réduire les pollutions phytosanitaires agricoles et non agricoles	2

PROGRAMME D' ACTIONS PAR THEMES

Thème du contrat de baie	Montant prévisionnel (€HT)
A - Assainissement des eaux usées domestiques	38 380 000 €
B - Assainissement des eaux pluviales urbaines	1 500 000 €
C - Pollutions industrielles, artisanales et portuaires	175 000 €
D - Pollutions phytosanitaires	876 000 €
E - Erosion / Aménagement de l'espace rural	205 000 €
F - Milieux aquatiques	575 000 €
G - Pilotage et suivi du contrat de baie	1 251 000 €

ACTIONS PRIORITAIRES POUR 2009

Code fiche action	Action	Maître d'ouvrage actuel ou pressenti	Montant prévisionnel (€HT)
G1.1	Cellule d'animation et de gestion du Contrat de Baie	CACEM	500 000 €
G2.1	Définition du réseau de suivi à mettre en place dans le cadre du Contrat de Baie	CACEM	25 000 €
F1.1	Définition d'une structure porteuse des travaux d'entretien et de restauration des cours d'eau	DDE	12 000 €
B1.1	Schéma directeur d'assainissement des eaux pluviales	Communes	1 500 000 €
C1.2	Diagnostic préalable aux audits environnementaux des zones d'activités industrielles, artisanales et portuaires	CACEM	20 000 €
F1.6	Réaliser des diagnostics sur les ouvrages hydrauliques	DIREN	70 000 €